

Votre entreprise et le mécénat

S'ENGAGER EN FAVEUR DU CHÂTEAU D'ANGERS

La restauration du Logis royal





Le château d'Angers, une forteresse imprenable et une résidence fastueuse

Véritable joyau d'architecture médiévale, le château d'Angers rassemble deux édifices qui s'imbriquent l'un dans l'autre : la forteresse médiévale défensive de Saint Louis, qui s'impose par la massivité de ses 17 tours et de son enceinte en schiste et tuffeau, et les élégants bâtiments et jardins du château de cour des dynasties d'Anjou, réalisés aux XIV^e et XV^e siècles.

Le roi René, promoteur de l'architecture et des arts, embellit le château d'Angers, comme de nombreux manoirs en Anjou. Il réaménage notamment en 1450 le Logis royal dont la façade est rythmée par des contreforts et par des baies à meneaux, pour assister depuis sa fenêtre aux fêtes somptueuses données au château. Le Logis royal, dans lequel se trouvaient les appartements privés du roi, est le seul vestige résidentiel de cette époque.

Le château d'Angers abrite la tenture de l'Apocalypse, tapisserie tissée à la fin du XIV^e siècle, longue de plus de 100 mètres, illustrant le texte de la Bible écrit par saint Jean et reflétant les angoisses de cette période, marquée par la guerre de Cent ans.

Le château d'Angers accueille chaque année 165 000 visiteurs.



Le Logis royal incendié et son projet de restauration et de mise en valeur

Le 10 janvier 2009, un incendie s'est déclaré dans les combles du Logis royal, détruisant largement la couverture et la charpente du bâtiment. Les planchers et quelques éléments de maçonnerie ont été fragilisés par l'eau déversée en grande quantité pour circonscrire le sinistre et par les variations de température dues à la saison hivernale rigoureuse.

L'ampleur matérielle des dégâts est considérable. Des mesures de sauvegarde d'urgence ont été prises : purge des maçonneries et charpentes, étaieage de l'ensemble des structures fragilisées (planchers, lucarnes), installation de 1 600 m² d'échafaudages et d'un parapluie de protection contre les intempéries de 1 100 m²...



Les travaux seront réalisés d'ici 2012. Il s'agit de remplacer la toiture et les planchers, de restaurer les maçonneries et les lucarnes et de refaire le réseau électrique, endommagés par l'incendie. Ce chantier sera l'occasion d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du Logis royal aux personnes à mobilité réduite, avec la création d'un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux.

L'aménagement d'une nouvelle présentation permanente permettra de découvrir au rez-de-chaussée l'évolution architecturale du château en images de synthèse. Le 1^{er} étage sera consacré à la dynastie des Anjou-Valois (1339-1481), son action politique et culturelle, et ses réalisations au château d'Angers.

Une exceptionnelle campagne de mécénat

Suite aux destructions de l'incendie, le Centre des monuments nationaux lance un appel à mécénat en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, à travers sa délégation de Maine-et-Loire, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire pour participer au financement de la restauration du monument, en complément des financements de l'Etat et du Centre des monuments nationaux.

L'objectif est de collecter en deux ans 2 millions d'euros, en faveur d'un projet de restauration et de mise en valeur évalué à 7 millions d'euros.





Pourquoi soutenir le projet de restauration du Logis royal ?

5 bonnes raisons de devenir mécène du château d'Angers

Moyennant un engagement sur 1 à 2 ans, les entreprises pourront :

- Soutenir un projet régional emblématique
- Apporter leur expertise
- Valoriser leur image
- Nouer une relation privilégiée avec un monument réputé
- Bénéficier d'une réduction d'impôts

Devenir membre du Cercle des entreprises du château d'Angers

Le mécénat est à la portée de toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur chiffre d'affaires. Il consiste en un don en argent, en nature, en matériel ou en mise à disposition de personnel en faveur de la restauration du Logis royal du château d'Angers.

Selon la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, l'entreprise bénéficie :

- d'une réduction de son impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don en faveur d'un organisme d'intérêt général, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires HT (avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil),
- de contreparties de communication et relations publiques, à hauteur de 25 % du montant du don (mention pour 5 ans dans le monument, mention ou logo sur les outils de communication du projet, information régulière et association au projet de restauration, invitations aux manifestations du château d'Angers, « carte blanche » permettant un accès illimité pour le château d'Angers, entrées gratuites, visites inédites, soirées privées, réunions professionnelles...).

Quatre niveaux d'adhésion

Membre adhérent : de 1 000 à 5 000 €

Membre partenaire : de 5 000 à 15 000 €

Membre associé : de 15 000 à 50 000 €

Membre fondateur : à partir de 50 000 €

Suite à l'incendie du 10 janvier 2009 détruisant partiellement le Logis royal du château d'Angers, le Centre des monuments nationaux a choisi de lancer un appel au mécénat, inédit et exceptionnel, auprès des entreprises et des particuliers, en collaboration avec deux acteurs référents du territoire en Maine-et-Loire : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et la Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire.

Le Centre des monuments nationaux, premier opérateur patrimonial national, entretient, conserve, anime et ouvre à la visite 96 monuments en France, dont les plus prestigieux sont l'Arc de triomphe, le Panthéon, la Cité de Carcassonne et le château d'Angers, le château d'Azay-le-Rideau ou le Palais Jacques Cœur à Bourges en région Centre.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, est au service des entreprises et de leurs dirigeants du Maine-et-Loire, pour les accompagner et les informer dans leurs démarches, les représenter, et en développer les compétences par la formation. Elle fait notamment la promotion de l'implication des entreprises dans les projets du territoire, à travers le mécénat d'entreprise.

La Fondation du Patrimoine a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, à travers son réseau de délégations, comme la délégation de Maine-et-Loire basée à Angers, première délégation départementale créée par la Fondation du Patrimoine et une des plus dynamiques.

Contacts



Centre des monuments nationaux

Antoine Lataste, administrateur du château d'Angers, 02 41 86 48 77
antoine.lataste@monuments-nationaux.fr
Fabienne Grolière, chef du département du mécénat, 01 44 61 21 42
fabienne.groliere@monuments-nationaux.fr



Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Myriam Germain, responsable communication, 02 41 20 49 04
myriam.germain@maineetloire.cci.fr



Fondation du Patrimoine

Délégation départementale de Maine-et-Loire
Daniel Devaux, responsable du mécénat, 02 41 39 48 98
delegation-maine-et-loire@fondation-patrimoine.com

www.jesoutienslechateaudangers.fr

